

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

2^{ème} séance

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 19h50.

Procurations :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Régine LEMAITRE
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. Eric BRUCHET
M. Anthony MOTOT a donné procuration à M. Bruno LAQUAY

Absent sans procuration :

/

Mireille BREMOND est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Rapport n°1 – Convocation du conseil municipal par procédure d'urgence

Vu les observations de M. le Préfet des Bouches du Rhône reçues par courrier le 5 décembre 2017, il y a lieu de procéder aux modifications des statuts du SIVU avant le 31 décembre 2017 et remplacer la délibération du 27 septembre 2017.

Il faut décider d'urgence de délibérer du point 02 inscrit à l'ordre du jour de la 2^{ème} séance du conseil municipal du 12 décembre

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix Pour : Hélène GENTE (+ procuration Vincent DAVAL), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Anthony MOTOT), M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Régis ARMENICO, Didier FERREINT, J.Pierre CHABERT, Philippe PIGNET, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN.

Rapport n°2 : Adoption des nouveaux statuts du SIVU Collines-Durance

Les services de la préfecture ont reçu les Maires le 16 novembre afin de mieux appréhender le périmètre de la compétence et la nécessité de la création de cette nouvelle structure.

Un accord de principe a été donné et quelques modifications aux statuts votés le 27 septembre ont été demandées et notifiées par courriel le 05 décembre 2017.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour approuver le nouveau projet des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Collines Durance » et solliciter Monsieur le Préfet pour sa création.

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**,

Par 29 voix : Hélène GENTE (+ procuration Vincent DAVAL), Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+ procuration Anthony MOTOT), M Claude POUZOL, Henri RICARD, Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+ procuration Emmanuelle AZARD), Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT J.Pierre CHABERT, Philippe PIGNET, Paula EIDENWEIL, Nadine POURCIN.

Questions diverses

M. PIGNET remarque qu'on ne parle jamais de subventions européennes.

Mme le Maire indique qu'on se penche sur ce type de subvention, mais que les critères sont très sélectifs.

Mme le Maire répond que la commune bénéficie déjà du soutien de la Région. Les dossiers des demandes de subventions Européennes sont compliqués.

M. MARTINELLI rajoute que la Mission locale a eu une mauvaise expérience, après le versement d'une subvention du Conseil Européen, ce don a dû être remboursé car un des critères n'était pas correctement renseigné.

Mme EIDENWEIL informe d'une « opération croquettes », samedi 16 décembre à Intermarché pour soutenir les animaux.

M. FERREINT a signalé un dépôt de gravats le long de la D7N, et demande quelles mesures ont été prises

Mme le Maire informe que la gendarmerie mène une enquête. Des voisins ont repéré une camionnette. La police municipale a effectué un rapport et recherche le dépositaire. L'affaire suit son cours. Un propriétaire n'a pas le droit de transformer son terrain en dépôt.

Mme ANDREIS souhaite intégrer la commission « Travaux »

Mme le Maire lui rappelle qu'une demande écrite doit être faite afin que sa candidature soit étudiée. Il faut néanmoins respecter l'équilibre entre les listes, et si elle souhaite intégrer la commission un membre doit en sortir, dans ce cas cette décision sera présentée en conseil municipal.

M. FERREINT souhaite des informations sur le site photovoltaïque de Piboulon

M. BRUCHET répond que la procédure est en cours. Une enquête menée par les différents organismes d'Etat s'est déroulée. Le commissaire enquêteur a remis un avis favorable